

CALAISIS

Ouverture les jours fériés : la CFDT Carrefour Market met la pression

Le syndicat demande aux employés des supermarchés Carrefour Market de ne plus se porter volontaire pour travailler les jours fériés, tant que la direction « refuse une rémunération convenable ».

Par É. D. | Publié le 18/04/2017

f PARTAGER

Twitter TWITTER

Le journal du jour à partir de 0.79€



Le mouvement de protestation de la CFDT se poursuit en mai et en juin, où quatre jours fériés sont programmés. [Photo Jean-Pierre Brunet]

Mécontent de la rémunération des employés des supermarchés les jours fériés, le syndicat CFDT de chez Carrefour Market a lancé une opération à l'occasion du printemps. Il demande de ne plus se porter volontaire pour travailler les jours fériés, comme c'était le cas lundi et comme ce le sera encore trois fois en mai (1er, 8 et 25, jour de l'Ascension) et une fois en juin (le 5, jour de la Pentecôte).



Lundi, dans le Calaisis, plusieurs magasins étaient concernés (Calais-Virval, Calais cœur de vie, Audruicq, Guînes). Ceux de Marck et Ardres, franchisés, n'entraient pas dans l'appel de la CFDT. Selon Franck Dutertre, délégué syndical habitant le Calaisis, « *le mouvement a été bien suivi, sauf peut-être à Guînes (*)*. Cela dépend des endroits où nous sommes implantés. Les magasins ont tourné avec un effectif réduit, souvent avec des personnes en CDD ou en contrat étudiant. Ces derniers se sentent plus obligés de venir travailler. Ainsi, ce sont les mêmes personnes qui sont présentes et si ce sont toujours les mêmes, ce sera difficile avec les prochains fériés ». Une douzaine de personnes sont en effet nécessaires pour ouvrir un supermarché.

« Nous voulons que les jours fériés soient également rémunérés convenablement. »

Le syndicat explique avoir négocié deux fois en 2016 avec la direction et une fois en 2017, « *mais ils n'ont pas voulu nous écouter* », ajoute Franck Dutertre. « *La plupart des magasins ouvrent déjà le dimanche, sur la base du volontariat. Avec une majoration horaire de 50 %. Nous voulons que les jours fériés soient également rémunérés convenablement* », conclut le syndicaliste.

(*) Nous n'avons pas réussi à nous faire confirmer le taux de participation au mouvement lundi.